

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 21 MARS 2024

Séance du 14 mars 2024

Date de convocation : 5 mars 2024  
Date d'affichage : 7 mars 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 27  
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mars,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents :** Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Jacques Decuignières, Géraud de Sabran Ponteves, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Alain Gouirand, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Franck Laroche, Emma Léon, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Gregory Risbourg, Serge Robin, Richard Rouzet, Catherine Serra, Bernadette Vitale,

**Procurations de :** Joëlle Richaud à Franck Laroche, Jean-Louis Robert à Richard Rouzet, Mylène Garcin à Robert Tchobdrenovitch, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Samantha Khalizoff à Mariane Domeizel, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Jean-Paul Grouiller à Pierre Aubois, Josianne Maurin à Catherine Serra

**Absents et excusés :** Philippe Egg, Séverine Maugan-Curnier, Anne-Marie Dauphin, Céline Alarcon, Nicolas Salerno ;  
Monsieur Jacques Decuignières est nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-036**  
**Convention d'octroi d'une subvention d'exploitation à l'association Initiatives Sud Luberon**

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n°2021-119 du 16 décembre 2021 approuvant la convention de subventionnement avec l'association Initiatives Sud Luberon ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique en application ;

Vu les statuts de la communauté de communes Sud Luberon, COTELUB ;

Vu le budget de la communauté de communes Sud Luberon, COTELUB ;

La communauté de communes Sud Luberon, COTELUB est partenaire depuis plusieurs années de l'association Initiative Sud Luberon (ISL) dont l'objet est de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de TPE ou PME. ISL s'engage à mettre en œuvre un itinéraire pour les porteurs de projets à la création d'entreprises sur le territoire intercommunal de la communauté de communes.

Pour cela, ses principales missions sont :

- Accompagnement des porteurs de projet : conseils juridiques et fiscaux, aide à l'immatriculation des entreprises.
- Financement : prêts d'honneur, gestions de dispositifs financiers, partenariat avec les banques.
- Suivi des entreprises.

Pour la mise en œuvre de son projet, il est proposé d'attribuer à ISL une subvention de 40 000 euros pour l'année 2024.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver la convention d'octroi d'une subvention ;
- D'attribuer une subvention de 40 000 € à l'association Initiatives Sud Luberon ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Jacques Decuignières  
Secrétaire de séance

Robert Tchobdrenovitch  
Président  
A large handwritten signature is written over the stamp.